



Alpha Marais

45 rue de Turenne
75003 Paris
Tel.: 01.42.72.70.81
Fax : 01.42.72.34.03
E-mail : alpha.marais@century21france.fr

BAREME DES COMMISSIONS

COMMISSIONS DE VENTES:

Honoraires d'agence à la charge du vendeur

Jusqu'à 60.000 € inclus..... Forfait 5.000 € HT soit 6.000 € T.T.C
De 60.001 € à 200.000 € inclus 8.3 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 10 % T.T.C
De 200.001 € à 350.000 € inclus 6.6 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 8 % T.T.C
De 350.001 € à 1.000.000 € inclus 5 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 6 % T.T.C
Au-delà de 1.000.001 € 4.16 % H.T (TVA 20,0 %) soit 5 % T.T.C

COMMISSION DE LOCATIONS A USAGE D'HABITATION:

Honoraires à la charge du locataire:

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12€ / m² T.T.C.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ / m² T.T.C.

Honoraires à la charge du bailleur:

Honoraires d'entremise et de négociation : 0€ T.T.C.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10% T.T.C du loyer annuel hors charges.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ / m² T.T.C.

COMMISSION DE LOCATIONS PARKING:

Honoraires à la charge du locataire:

12% T.T.C du loyer annuel, hors charges.

COMMISSION DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX:

Honoraires pris en charge par le locataire.

36% T.T.C du loyer annuel, net de charge.

Frais de rédaction de bail pris en charge par le locataire 500 € T.T.C.

COMMISSION DE CESSION DE BAIL, DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

ET D'INDEMNITE D'EVICITION:

Honoraires pris en charge par le mandat

12% T.T.C du montant de la cession, du fonds de commerce

ou de l'indemnité d'éviction.

36% T.T.C du loyer annuel.

HONORAIRES DE GESTION:

Honoraires à la charge du bailleur :

7 % H.T de la totalité des encaissements, soit 8,4 % T.T.C